

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



Siège social : F.F.M.N.S. 23 rue de la Sourdière 75001 PARIS  
 Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14 /12/1956),  
 ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927,  
 agréée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K),  
 membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.),  
 identifiant siret : 802 650 549 00016  
 Préfecture de Paris : AR 1150 - N° RNA W751227288



[www ffmns.fr](http://www ffmns.fr)  
[contact@ffmns.fr](mailto:contact@ffmns.fr)

**Conditions de constitution du dossier de délivrance de l'agrément fédéral FFMNS,  
 qui est valable une année du 01 septembre au 31 août  
 et non reconductible par tacite reconduction, et qui permet d'être désigné  
 Centre de Formation Départemental en formation secourisme (CFD FFMNS)  
 afin de pouvoir dispenser, après obtention d'un arrêté départemental préfectoral,  
 des formations en secourisme**

***Dossier complet à adresser à : [ffmnspresidente@gmail.com](mailto:ffmnspresidente@gmail.com)***

La Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) s'engage à étudier, sur le plan départemental, la délivrance d'un agrément fédéral permettant l'obtention d'un arrêté départemental préfectoral en formation de secourisme à toutes associations affiliées à la FFMNS en capacité de mettre en place des stages pour préparer à l'obtention de diplômes en secourisme aux conditions suivantes :

1°) En préalable à toute étude par la FFMNS d'une demande de délivrance d'agrément fédéral en formation secourisme, l'association demandeuse doit prendre une affiliation, au tarif en vigueur, à la FFMNS ainsi que les licences annuelles fédérales, au tarif en vigueur, pour chaque dirigeant administratif statutaire de l'association, chaque formateur intervenant et chaque encadrant pédagogique et technique.

Pour rappel : Pour chaque stage ou session de formation, tous les stagiaires devront être déclarés impérativement à la FFMNS dès le début de leur pratique et de leur formation et ce sans que la FFMNS n'ait à le demander auprès de l'association, faute de quoi l'agrément fédéral ne sera pas renouvelé la saison d'après.

2°) Après enregistrement par la FFMNS de cette affiliation en cours de validité et de ces licences annuelles, l'association doit adresser à la Présidente de la FFMNS, les documents suivants, qui constituent le dossier de délivrance de l'agrément fédéral et de la désignation de l'appellation CFD FFMNS du département (numéro du département où est domicilié le siège social de l'association demandeuse de l'agrément fédéral) :

↳ Un courrier, sous forme d'un formulaire fédéral (formulaire joint en annexe 1), rempli, daté et signé par le Président de l'association formalisant une demande d'être désigné Centre de Formation Départemental en formation secourisme pour le département où est domicilié le siège social de l'association, et attestant, également dans ses termes, de la véracité de tous les documents joints qui sont adressés pour constituer le dossier complet, avec ses 5 annexes, de demande de délivrance d'agrément FFMNS en formation secourisme, notamment toutes les photocopies des diplômes et autres.

↳ Une photocopie des statuts en cours de l'association, ainsi que la liste indiquant la composition du Comité et du Bureau Directeur en exercice.

↳ Une photocopie du récépissé préfectoral de déclaration des instances dirigeantes de l'association en cours de validité.

↳ La liste, en précisant le nom, prénom et date de naissance pour chacun, de tous les intervenants formateurs du stage (encadrants pédagogiques et techniques), et en spécifiant la nature des diplômes et qualifications de chacun.

↳ Les photocopies des diplômes requis et attestations pour chaque intervenant formateur et encadrant de stage en formation secourisme.

↳ Le formulaire rempli du type d'agrément fédéral départemental FFMNS demandé en formation secourisme, avec notamment les mentions inutiles supprimées ou rayées en colonnes OUI ou NON (formulaire joint en annexe 2)

↳ Le formulaire rempli de fiche départementale du bureau de l'association (formulaire joint en annexe 3)

↳ Le formulaire rempli de fiche départementale de l'équipe pédagogique (formulaire joint en annexe 4)

↳ Le formulaire rempli de liste des matériels nécessaires à la dispense des formations agréées (formulaire joint en annexe 5)

3°) L'ensemble, de tous ces documents précités, constitue le dossier complet, avec ses 5 annexes, de demande de délivrance d'agrément FFMNS en formation secourisme, cet agrément permettant d'être désigné, après étude, CFD FFMNS du département où est domicilié le siège social de l'association.

Aucun dossier comportant une pièce manquante, et donc incomplet, ne sera étudié.

Après réception et étude de la conformité du dossier et des documents par la FFMNS, l'association sera informée, dans les meilleurs délais, de la décision prise par le Comité Directeur National FFMNS concernant la délivrance, ou la non délivrance, de cet agrément fédéral.

En cas d'obtention de l'agrément fédéral, l'association recevra de la FFMNS un certificat d'affiliation des CFD FFMNS, précisant les unités d'enseignements déléguées et le champ géographique.

Ce certificat devra être fourni par l'association, en qualité de justificatif fédéral d'agrément, aux autorités départementales compétentes de contrôle et/ou à la Préfecture du département, où est domicilié le siège social de l'association, pour obtenir un agrément départemental préfectoral autorisant celle-ci, pour une validité de 2 ans à la signature de l'arrêté départemental préfectoral, à mettre en œuvre des formations en secourisme.

4°) L'association demandeuse de cet agrément fédéral et de l'arrêté départemental préfectoral en formation de secourisme s'engage par ailleurs :

↳ A adresser à la FFMNS une photocopie de l'arrêté départemental préfectoral qui lui sera délivré dès réception de celui-ci.

↳ A contracter à sa charge, auprès de la compagnie d'assurance de son choix, toutes polices d'assurance couvrant tous les dommages pouvant être occasionnés aux matériels, aux locaux et aux biens que la police d'assurance de la FFMNS ne couvre pas.

↳ A communiquer, quinze jours au plus tard après la proclamation des résultats d'un examen de secourisme, la liste des stagiaires ayant satisfaits aux conditions d'obtention de cet examen.

↳ A assurer la promotion de la FFMNS durant les stages de formation et dans toutes les manifestations qu'elle organisera dans le cadre de ses activités.

↳ A adresser à la FFMNS, pour demander un nouvel agrément fédéral et départemental préfectoral, une demande écrite de demande dossier d'agrément fédéral au minimum 1 mois avant la date de prescription de l'arrêté préfectoral lui délivrant l'agrément départemental préfectoral.

Par ailleurs, chaque demande d'agrément fédéral et d'agrément départemental préfectoral en formation secourisme devra, pour permettre sa mise en fonction en début de saison prochaine, être adressée au plus tard à la FFMNS fin mai de la saison précédente.

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

## ANNEXE 1

### **Formulaire fédéral de courrier de demande annuelle d'agrément FFMNS permettant d'être désigné Centre de Formation Départemental FFMNS en secourisme et de pouvoir délivrer des formations diplômantes en secourisme**

Je soussigné.....

(nom et prénom du Président en exercice de l'association affiliée à la FFMNS)

.....

(nom de l'association affiliée à la FFMNS)

demande par le présent courrier à être désigné Centre de Formation Départemental FFMNS en formation secourisme, pour le département où est domicilié le siège social de l'association que je préside, afin de pouvoir délivrer, à ce titre, des formations diplômantes en secourisme pour la période du 01 septembre.....au 31 août .....

Je suis informé que cet agrément est délivré annuellement pour une période du 01 septembre au 31 août, qu'il n'est pas reconductible par tacite reconduction mais qu'il peut être délivré successivement et pour plusieurs périodes, après dépôt par mon association et étude par la FFMNS du dossier complet de demande d'agrément fédéral en formation secourisme que j'aurais déposé au plus tard à fin mai de la saison précédente.

Je reconnais être parfaitement informé de la constitution de ce dossier de demande d'agrément FFMNS en formation secourisme ainsi que de ses 5 annexes.

Je m'engage par ailleurs à ce que mon association respecte toutes les conditions et préconisations de ce dossier et de ses 5 annexes.

Je suis également informé que, pour chaque période de délivrance de cet agrément, la FFMNS étudiera l'attribution de cet agrément, ou sa non attribution, en tenant compte d'une part des pièces du dossier complet de demande d'agrément et d'autre part des résultats quantitatifs et qualitatifs du fonctionnement du CFD FFMNS, ayant bénéficié de l'agrément fédéral lors d'une période précédente, notamment par l'étude du bon déroulement des stages de formation en secourisme mis en œuvre et par le nombre de diplômes en secourisme ayant été délivrés au titre de ce CFD FFMNS.

Fait à .....

Le .....

Le Président de l'association demandeuse de l'agrément FFMNS

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

## ANNEXE 2

### Formulaire fédéral du type d'agrément départemental FFMNS demandé en formation secourisme

Je demande l'agrément départemental pour effectuer les formations suivantes :

(Supprimer ou rayer la mention inutile OUI ou NON)

Formations	Equipe pédagogique minimum		
PSC1	2 PAE PSC	OUI	NON
PSE1	2 PAE PS	OUI	NON
PSE2	2 PAE PS	OUI	NON
PIC	2 FDF	OUI	NON
PAE PSC	2 FDF	OUI	NON
PAE PS	2 FDF	OUI	NON
BNSSA	1 MNS, 2 PAE PS	OUI	NON
SSA EI	2 FSSA MN	OUI	NON
SSA L	2 FSSA MN	OUI	NON

#### Rappel :

↪ Pour chaque formation, il faut justifier au moins d'une EP (Equipe Péda.) et être en possession du matériel correspondant.

↪ PAE FDF : Formation Nationale (effectuée par l'Equipe Péda. Nationale)

↪ PAE FSSA MN : Formation Nationale (effectuée par l'Equipe Péda. Nationale)

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

## ANNEXE 3

Formulaire fédéral de fiche départementale du bureau de l'association

Département : .....

### Président

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

### Secrétaire

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

### Trésorier

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

## ANNEXE 4

### Formulaire fédéral de fiche départementale de l'équipe pédagogique

Coordonnées du correspondant départemental de : .....  
(nom et numéro du département)

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

### Coordonnées de l'équipe pédagogique

#### Médecin

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

Qualités : (généraliste, spé sports, spé Réa, etc.)

#### Formateur

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

Qualités : (MNS, PAE, autres)

#### Formateur

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

Qualités : (MNS, PAE, autres)

--

**Formateur**

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

Qualités : (MNS, PAE, autres)

**Formateur**

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

Qualités : (MNS, PAE, autres)

**Formateur**

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

Qualités : (MNS, PAE, autres)

**Formateur**

Nom :

Prénom :

Mail :

Tel :

Qualités : (MNS, PAE, autres)

(Joindre les diplômes initiaux impérativement par scan, ainsi que les FC en cours de validité)

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

## ANNEXE 5

### Formulaire fédéral de la liste des matériels nécessaires à la dispense des formations agréées FFMNS

↳ Pour dispenser des formations PSC 1 vous devez être en possession des matériels suivants :

- Téléphone
- Valise maquillage
- Matériels divers neutralisés et non dangereux pour simulation lors de cas concrets et démonstrations (perceuse, médicaments factices, matériels pour pansement compressif...)
- 1 mannequin pour la RCP adulte
- 1 mannequin pour la RCP enfant
- 1 mannequin pour la RCP nourrisson
- 1 coupe de tête
- Matériels d'entretien des mannequins
- 1 défibrillateur
- Tapis de sol

Nombre de lot complet :

↳ Pour dispenser des formations PSE 1 vous devez être en possession des matériels suivants :

- 1 RIF RIC PSE FFMNS
- 2 Appareils de communication mobile (téléphone, radio...).
- 1 Lampe électrique et ses piles
- 1 Rouleau de Ruban de balisage
- 1 Paire de gants de manutention
- 9 Paires de gants à usage unique
- 9 Masques de protection à usage unique, FFP2
- 1 Sachet de « déchets d'activité de soins »
- 1 Paire de lunettes de protection
- 1 Flacon de solution hydroalcoolique
- 1 Insufflateur manuel adulte avec masques à usage unique ou avec filtre antibactérien
- 1 Insufflateur manuel enfant avec masques à usage unique ou avec filtre antibactérien
- 8 Canules oro-pharyngées (1 de chaque taille)
- 3 Pansements compressifs ou tampons absorbants et bande extensibles
- 9 pansements adhésifs (tailles différentes)
- 9 compresses stériles
- Antiseptique cutané (en mono dose de préférence)
- 3 Champs stériles (au minimum 10cm X 10 cm)
- 3 Bandes extensibles (10, 15 et 5 cm)
- 3 Garrots de toile ou lien large ou garrots « tourniquet »
- 1 Ruban de tissu adhésif
- 1 Paire de ciseaux (découpe de vêtements)
- 1 Pince à écharde
- 6 Echarpes de toile
- 3 Couvertures isothermes
- 9 Fiches bilan
- 9 Paire de ciseaux, 9 crayons, 9 gommes
- 1 Défibrillateur automatisé externe de formation et ses accessoires
- 1 Bouteille d'oxygène de 0,5 m3, équipée au minimum de son dispositif de détente du gaz,
- 1 Masque d'inhalation d'oxygène adulte
- 1 Masque d'inhalation d'oxygène adulte et enfant
- 1 Aspirateur de mucosités portable et ses sondes d'aspiration
- 1 Pack de froid
- Eau, sucres enveloppés, gobelets
- 1 Brancard
- 1 Couverture bactériostatique
- 1 Tensiomètre manuel et stéthoscope, ou tensiomètre électronique et automatique
- 1 Oxymètre de pouls
- 1 Attelles de « KRAMER »
- 1 jeu de 3 attelles modelable de type « Aluform »
- 1 jeu de 3 attelles à dépression
- 1 Pompe d'aspiration manuelle ou électrique

Nombre de lot complet :

↳ Pour dispenser des formations PSE 2 vous devez être en possession des matériels suivants :

- 1 Sac pour les déchets assimilés aux ordures ménagères
- 1 Boîte et mini collecteurs pour les déchets perforants
- 1 Caisse pour les DASRI
- 1 produit détergent
- 1 produit désinfectant
- 1 paire de gants non stériles à usage unique à manchette longue
- 1 Savon liquide ou un système de distribution de gel pour l'antisepsie des mains
- 1 Jeu de 2 seaux de couleurs différentes (rouge et bleu) et d'une contenance d'environ 10 litres
- 1 Balai-brosse ou équivalent (balai avec support plat pour frange, balai avec pince plastique pour frange...)
- 1 Frange lavable en machine et éventuellement un système de presse pour frange
- Des lavettes à usage unique ou lingettes pré-imprégnées de détergent-désinfectant
- 1 Pulvérisateur ou spray détergent-désinfectant pour surfaces, matériels et dispositifs médicaux, en flacon avec un pistolet (produit prêt à l'emploi)
- 1 Brosse de nettoyage
- 1 Aspirateur réservé au nettoyage des véhicules sanitaires
- Des supports absorbants à usage unique, type essuie-tout
- 1 Cahier de traçabilité des opérations réalisées.
- Matériel de premiers secours
- 1 Thermomètre tympanique
- 2 Pansement type « C »
- 2 Pansement stérile pour brûlures « type SSA »
- 2 Draps
- 6 Bandes de crêpe ou extensibles
- 2 Filets de mailles tubulaires
- 1 Lot « membre arraché ou sectionné »
- 1 Attelle cervico-thoracique (ACT)
- 1 Plan dur
- 1 Immobilisateur de tête
- 1 Matelas immobilisateur à dépression
- 1 Attelle en traction pneumatique dite de « DONWAY » ou manuelle
- 1 Chaise de transport
- 1 Brancard cuillère
- 1 Alèse portoir
- 4 Sangles de fixation
- 1 Chariot brancard

Nombre de lot complet :

↳ Pour dispenser des formations SSA EI/L vous devez être en possession des matériels suivants :

- Moyens de communication (radio/talkie-walkie)
- Bouées tube
- Rescue board
- Filin
- Tenue stagiaire
- Tenue formateur
- Lot C+DAE
- Option conduite d'embarcation
- Embarcation nautique à moteur / VNM
- Gilet de sauvetage
- Casques

Nombre de lot complet :